



## 2ème Festival International de Créativité Audiovisuelle en Court-Métrage

Projection en séance publique

Samedi 2 Juin 2018 à 14h00 – Espace Miramar – Rue Pasteur

06400 Cannes

### REGLEMENT du FESTIVAL

1. Le Festival International de Créativité Audiovisuelle en Court-Métrage (vidéo, diaporama numérique, animation) s'adresse à tous, sans restrictions ainsi qu'aux élèves et étudiants des Collèges, Lycées, BTS, Ecoles Supérieures de Cinéma et Associations de jeunes. Les adhérents du CCCC ne peuvent participer à ce festival
2. Le choix des sujets est libre. Toutefois, ne seront pas acceptées les œuvres à caractère raciste, indécent, politique ou déjà présentées à notre Festival. Chaque auteur pourra présenter une seule œuvre dont la durée n'excèdera pas 12 minutes, générique inclus. **Les textes doivent être dits en français ou bien sous-titrés en français.**
3. Les œuvres présentées doivent être libres de tous droits artistiques (musique, images...). Le réalisateur s'engage à garantir aux organisateurs qu'aucune action ne sera prise à leur encontre par d'éventuels ayants droit.
4. Une fiche d'inscription, est exigée. Elle devra parvenir au Club organisateur avant le **15 Mars 2018**.
5. Les vidéos, les diaporamas et les animations seront projetés exclusivement avec le matériel du Club. Ils devront nous parvenir sous forme de fichiers numériques gravés sur un DVD (Simple ou Blu Ray) ou sur un CD ou sur une clé USB. Cependant, la méthode à privilégier est le transfert par internet (wettransfer par exemple). Tous les formats que nous pourrions lire seront acceptés. **L'inscription est gratuite.**
6. Un **jury de présélection** sera chargé de retenir de trente à quarante œuvres qui seront présentées au **jury du palmarès**. Celui-ci, composé de 3 à 5 personnalités du monde cinématographique, culturel ou artistique sera choisi par le Conseil d'Administration. Il sera chargé de décerner les divers prix et récompenses aux meilleures œuvres sélectionnées dans les catégories "Animation", "Diaporama-Fiction", "Diaporama-Découverte", "Vidéo-Fiction", et "Vidéo-Découverte". Celles-ci seront projetées le **samedi 2 Juin 2018**.
7. Les jurys sont souverains, leurs décisions sont sans appel.
8. Les documents remis ou expédiés ne seront pas restitués. Il est expressément demandé de ne fournir que des copies. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, perte, vol, etc...
9. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'utiliser les copies des œuvres en vue de la promotion du Club.
10. L'inscription à ce Festival sous-entend la pleine et entière acceptation du présent règlement.

